

Liberté
Égalité
Fraternité
—
Travail
Solidarité
Justice

Le Franc-Maçon

Paraissant le Samedi

Bien penser
Bien dire
Bien faire
—
Vérité
Lumière
Humanité

ABONNEMENTS

Six mois..... 4 fr. 50 — Un an..... 6 fr.
Etranger..... Le port en sus
Recouvrement par la poste, 50 c. en plus.
Adresser les demandes et envois de fonds au Trésorier-Administrateur. Boite, rue Ferrandière, 52

RÉDACTION & ADMINISTRATION

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration, 52, rue Ferrandière, 52
— LYON —
Les Abonnements sont reçus, sans frais, dans tous les bureaux de postes de France et de Belgique

ANNONCES

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal
52, Rue Ferrandière, 52
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

AVIS

L'Administration du "FRANC-MAÇON" a décidé pour simplifier le travail relatif aux annonces, d'affermir la 4^e page. Les propositions peuvent être adressées au journal, rue Ferrandière, 52, Lyon.

SOMMAIRE

Le Congrès du Midi. — M. Lockroy à Lyon. — Esprit des morts et des vivants. — Une Prophétie. — Le Réveil de la Foi. — La Septième aux Paysans. — La Tolérance de Périgueux. — Congrès de La Rochelle. — Le Célibat Ecclésiastique et Monacal. — Un Mariage Maçonique. — Le Secret du Confesseur. — Revue des Théâtres. — Avis de Réunion. — Bibliographie. — Petite correspondance. — Revue des journaux.
FEUILLETON : Le Mariage d'un Franc-Maçon. — Dialogues philosophiques.

LE CONGRÈS DU MIDI

Pendant qu'à Toulouse une bruyante assemblée se réunissait en violation formelle des lois du pays et des prescriptions du ministre, à l'autre bout du Midi, à Cette, une autre assemblée délibérante donnait le spectacle reconfortant d'un travail pacifique et fécond, accompli en se conformant aux lois, et avec un ardent amour de l'humanité. Les Loges du Midi avaient, en effet, envoyé des délégués à un Congrès général, où se trouvaient des représentants de tous les ateliers maçonniques, des bords de la Gironde aux frontières des Alpes. Et pendant quatre jours, du 24 au 27 juin, ces délégués se sont réunis avec un admirable sentiment d'union, de concorde et de persévérance; pendant quatre jours, dans de longues et fatigantes séances de commissions, qui duraient de 9 heures du matin à midi, pour reprendre à 2 heures jusqu'à 5 heures; le soir, dans les assemblées générales qui se prolongeaient fort avant dans la nuit, pour entendre les rapporteurs et discuter leurs conclusions; durant quatre jours, ils ont étudié les questions que les Loges avaient cru devoir soumettre à leur attentif et consciencieux examen.

Il ne faut pas croire que dans ces grandes assises maçonniques la Maçonnerie tiennne la première place ou la seule; loin de là. Une grande partie des questions qui ont été examinées ont trait aux réformes sociales qui s'imposent aux recherches du penseur et du philosophe. Il est bien évident que toutes n'ont pas fait adopter

dans ce rapide Congrès, des solutions, que les délégués préconiseraient ensuite dans leurs ateliers respectifs. Les maçons savent apporter, dans leurs délibérations, plus de calme et de maturité; et le Congrès de Cette a renvoyé beaucoup de questions à l'étude plus approfondie des Loges. Il a en somme — et c'est une grande tâche accomplie — dressé le tableau général des questions que les Loges doivent mettre à leur ordre du jour d'études; il a indiqué dans quel sens le plus favorable, pour le résultat pratique, doivent se tourner les préoccupations de tous les laborieux obscurs, qui, dans le silence des Loges, viennent apporter quotidiennement, incessamment leur pierre à l'édifice, au temple que la Maçonnerie veut élever à l'humanité. Ainsi, beaucoup de ces questions seront-elles examinées dans ce journal même; nous donnerons les conclusions du rapporteur, souvent même le rapport *in extenso* et pendant que d'une part les efforts particuliers des Loges du Midi pourront servir à l'ensemble général des travaux de la Maçonnerie, d'autre part, tous nos lecteurs, surtout ceux qui ne sont pas maçons, sauront que dans nos Loges et dans nos Congrès, à la différence de ce qui se passe dans d'autres Congrès, aucune question qui touche à l'humanité n'est considérée par nous comme nous étant étrangère.

A la veille du centenaire de 1789, les Loges maçonniques se sont rappelées que la Maçonnerie avait contribué, dans une large part, à la révolution politique; elles ont compris qu'elles doivent aujourd'hui à leur histoire, à leurs traditions, à leur passé, de préparer utilement et pacifiquement l'évolution sociale. Voilà l'origine de tous ces Congrès qui, du Nord au Midi, attestent le réveil de la Maçonnerie et sa puissance éternellement jeune. Au Congrès du Midi, — et c'est le plus grand éloge qu'on en puisse faire, — cette formule : l'évolution sociale, a été indiquée comme le but suprême vers lequel doivent converger tous les efforts, tous les travaux et tous les dévouements.

Et ce travail patient des Loges, qui vont chercher dans toutes les philosophies anciennes, dans la connaissance de la conscience de l'homme, de ses besoins, de ses droits, de ses devoirs, la formule sociale si ardemment attendue; ce travail patient prépare à la liberté une moisson si féconde et des gerbes si hautes, que les mains des adversaires de la République ne pourront jamais les atteindre.

La date tardive à laquelle nous parvient le compte rendu des séances du Congrès des Loges du Midi, ne nous permet pas d'en commencer l'insertion aujourd'hui; mais dès notre prochain numéro, nos lecteurs et amis trouveront sur ce sujet tous les détails de nature à les intéresser.

Nous nous contenterons, pour le moment, de remercier les délégués des Loges, et nos amis de Cette, de l'accueil si bienveillant, si chaleureux et si sympathique, fait à la cause que nous défendons, en la personne d'un de nos collaborateurs envoyés à Cette. Avec de pareils encouragements, on peut bien augurer du succès final de la lutte — et nous envoyons à nos amis du Midi, avec nos sentiments personnels de solidarité maçonnique, nos plus sincères et nos plus fraternels remerciements.

M. Lockroy à Lyon

Il ne saurait entrer dans la pensée du *Franc-Maçon* de relater dans tous ses détails le voyage à Lyon de l'honorable ministre du commerce et de l'industrie. Nous sortirions du rôle que s'est tracé notre journal.

Nous ne pouvons cependant passer sous silence la présence à Lyon d'un des hommes les plus éminents et des plus dévoués que la Démocratie et la Franc-Maçonnerie s'honorent de posséder.

Nous ne pouvons oublier qu'il fut des premiers à encourager notre œuvre; et tous les maçons se souviennent de la lettre si sympathique et si fraternelle qu'il nous adressait pour encourager nos débuts, et que nous avons publiée dans le numéro spécimen destiné aux Loges.

Les injures que n'ont pas craint de lui adresser certains organes réactionnaires, la partialité avec laquelle ils ont rendu compte des diverses fêtes ou réceptions auxquelles il a assisté, rendent plus éclatante encore la grande manifestation de sympathie et de reconnaissance que la Démocratie Lyonnaise a tenu à donner à M. Lockroy.

Le *Franc-Maçon* est heureux de s'y associer pour sa modeste part.

Une réception qui a particulièrement touché l'honorable ministre est celle qui lui fut spontanément faite, samedi soir, par l'Association philanthropique et la Société du Centenaire de 1789. A l'issue de la réception organisée par la municipalité, à l'Hôtel-de-Ville, M. Lockroy, accompagné de M. Massicault, préfet du Rhône, de MM. Burdeau et Guillaumou, députés, s'est rendu au local occupé par les deux Sociétés.

M. Bérard a souhaité la bienvenue au ministre au nom de l'Association philanthropique.

M. Robin, président de la Société du Centenaire, a porté la parole au nom de cette Société.

Il a félicité M. Lockroy d'avoir pris l'initiative de la célébration du Centenaire, en organisant l'exposition de 1889, où la grande date de l'affranchissement de notre pays sera fêtée comme elle doit l'être, par des fêtes républicaines et surtout par la création de ce musée de la Révo-

lution, qui restera comme un témoignage durable de cette manifestation nationale.

M. Lockroy, dans une improvisation où l'on a retrouvé toutes les brillantes qualités de l'orateur, toute la fermeté républicaine dont il a donné tant de preuves, a répondu à MM. Bérard et Robin. Ses paroles ont été couvertes d'applaudissements.

M. Burdeau, dans une vive allocution a fait l'éloge de la population lyonnaise et rappelé incidemment la part glorieuse qu'elle prit à la défense de la Patrie, en 1870.

Bonne soirée pour ces deux Sociétés, l'Association Philanthropique et la Société du Centenaire de 1789. Que le témoignage de sympathie qui vient de leur être donné par les représentants du gouvernement de la République soit pour elles un encouragement dans l'accomplissement de leur tâche.

La cause première du voyage de l'honorable ministre était la distribution des récompenses aux élèves de la Société d'Enseignement professionnel du Rhône.

Nous ne saurions trop féliciter cette Société d'avoir sollicité et obtenu le précieux concours de M. Lockroy. C'est une bonne fortune pour elle d'avoir reçu le concours et les encouragements du ministre de la République.

MORTS ET DES VIVANTS

Louez n public, reprenez-les secrètement. (P. SYRUS).
Il en coûte à un homme fier de pardonner à celui qui le surprend en faute. (LA BRUYÈRE).
La raison suffirait pour apprendre aux hommes leurs devoirs, s'ils devaient s'en servir. (D'AUBUSSON).
Voir et sentir, c'est être; réfléchir c'est vivre. (SHAKESPEARE).
La justice est la reine des vertus morales. (BOSSUET).

UNE PROPHÉTIE

Prophétie merveilleuse de Sainte Hildegarde, abbesse, rapportée par Brovins, au tome XV de ses annales ecclésiastiques, l'an de J.-C. 1445, sous le pape Jean XXIII.

(Cette singulière prédiction pouvant de tout point s'appliquer à l'ordre des jésuites, nous rappelons que cet ordre n'a été fondé que vers 1538).

Il s'élèvera des gens qui s'engraissent et se nourriront des péchés du peuple; ils feront profession d'être du nombre des mendiants; ils se conduiront comme s'ils n'avaient ni honte ni

Feuilleton du "FRANC-MAÇON" 38

LE MARIAGE

D'UN FRANC-MAÇON

(Suite)

Le soir arrivait quand Mignot frappa à la porte de la loge maçonnique et s'y introduisit. — Quels souvenirs l'assaillirent dès qu'il y eut pénétré! C'était là qu'il avait été initié aux grandes et généreuses idées de fraternité et de tolérance. C'est là qu'il avait appris à se pénétrer de cette devise : « Aidons-nous les uns les autres. » Il revenait dans la loge où il avait reçu la lumière; il y revenait meurtri par les épines de sa route douloureuse, et c'est à ses frères qu'il venait demander aide et conseil comme il l'avait déjà fait à Venise.

C'était justement jour de réunion de son ancien atelier et il demanda à être admis dans la salle du Conseil.

A son entrée, il fut accueilli par des exclamations : Mignot!... de retour!... Qu'êtes-vous devenu!... Où êtes-vous allé?... que vous est-il arrivé?... Ses frères, ses anciens amis ne pouvaient en croire leurs yeux.

— Ah! mes frères. C'est une bien triste histoire que la mienne, et si vous me revoyez c'est qu'une fois encore je n'ai pas hésité à recourir à vous dans mon dur combat de la vie.

— Parlez et comptez sur nous...

Et Mignot se mit à leur raconter sa longue et douloureuse aventure. Le récit prit fin et il termina ainsi : — Et maintenant, que faut-il faire?

— Il n'y a pas à hésiter, s'écria tout d'abord le vénérable de la loge, il faut aller prévenir M. Lebonnard.

— Evidemment il doit savoir que sa fille est ici et dans quelles pénibles conditions elle y est revenue, mais quelle attitude doit prendre notre frère dans cette entrevue difficile?

Je pense que la plus grande réserve lui est commandée. Sa conduite lui sera inspirée par celle de son beau-père. La cruelle maladie de sa femme change beaucoup les conditions matérielles et morales de sa situation, il faut attendre et voir venir.

— Dans tous les cas, mes frères, je me fie à vous et j'en rapporterai à vos bons avis. Soyez sûrs d'ailleurs que je ne ferai jamais rien qui soit blâmable et qui porte atteinte à notre grande famille. Quoi qu'il arrive, d'ailleurs, je veux venir à vous parce que j'ai compris qu'en vous seuls je pouvais trouver une solution honorable et digne, et c'est à vous que je demanderai secours après que j'aurai terminé avec le père de ma malheureuse femme.

— Et si Lebonnard vous demandait de rester avec lui?

— C'est une supposition invraisemblable.

— On ne sait pas : Depuis quelque temps déjà sa maison de commerce décline d'une façon visible. Il a été fortement engagé dans le krach, où il était allé d'une grosse somme.

— Sur le conseil de ses bons amis de la paroisse?

— Naturellement, à cette heure, il va faire de sérieuses réflexions en revoyant celui qui menait ses affaires avec tant d'habileté. Je vous le répète il faut prévenir cette éventualité.

— C'est à Mignot à être prudent, à bien voir la situation...

Et à vous demander avis, interrompit Jacques; c'est ce que je ferai d'abord.

Il était dix heures du soir. Le moment n'était guère convenable pour se présenter chez M. Lebonnard. D'autre part, aller chez ses parents, chez

les pauvres gens qu'il avait désespérés par sa cruelle absence, les bouleverser par son retour inattendu, il n'y fallait pas non plus songer.

Jacques prit le parti le plus sage, il alla faire un tour dans ce Lyon qu'il avait depuis si longtemps abandonné, il passa dans ces grandes et belles rues qui, le soir, deviennent si vite désertes et silencieuses; il vit de loin les illuminations du kiosque Bellecour, d'où sortaient des bouffées d'harmonies sourdes, et il alla se coucher dans ce lit banal du modeste hôtel où il avait fait porter sa valise.

Le lendemain, à dix heures du matin, il entra dans les magasins de M. Lebonnard.

Il y avait encore là une dizaine d'employés qui avaient été sous ses ordres. Comme bien on pense ils le reconnurent immédiatement.

— Tiens! M. Mignot! Il y a longtemps qu'on ne vous avait vu, quelle surprise!...

Il coupa court à ces compliments et à ces questions.

— M. Lebonnard?

— Il est dans son cabinet.

— Veuillez aller lui demander s'il consent à me recevoir.

Il est aussitôt introduit en face de son beau-père.

(A suivre)

pudeur ; ils s'étudieront à inventer de nouveaux moyens de faire le mal : de sorte que cet ordre pernicieux sera maudit des sages et de ceux qui seront fidèles à Jésus-Christ. Le diable enrânera dans leurs cours quatre vices principaux : la flatterie, dont ils se serviront pour attirer le monde à leur faire de grandes largesses ; l'envie, qui fera qu'ils ne pourront souffrir qu'on fasse du bien aux autres, et non à eux ; l'hypocrisie, qui les portera à user de dissimulation pour plaire aux autres ; et la médisance, à laquelle ils auront recours pour rendre plus recommandables en blâmant tous les autres. Ils prêcheront sans cesse aux princes de l'Eglise sans dévotion, et sans qu'ils puissent produire aucun exemple d'un martyre véritable, afin de s'attirer les louanges des hommes et de séduire les simples.

Ils raviront aux véritables pasteurs le droit qu'ils ont d'administrer aux peuples les Sacraments. Ils enlèveront les aumônes aux pauvres, aux misérables et aux infirmes ; ils se mêleront pour cela parmi la populace ; ils contracteront familiarité avec les femmes et leur apprendront à tromper leurs maris et à leur donner leur bien en cachette. Ils recevront librement toute sorte de biens mal acquis, en promettant de prier Dieu pour ceux qui les leur donneront : voleurs de grands chemins, larrons, concussionnaires, usuriers, fornicateurs, adultères, hérétiques, schismatiques, apostats, soldats déréglés, marchands qui se parjurent, enfants de veuves, princes qui vivent contre la loi de Dieu, et généralement tous ceux que le démon engage dans une vie molle et libertine, et conduit à la damnation éternelle, tout leur sera bon.

Or, le peuple commencera peu à peu à se refroidir pour eux ; et, ayant reconnu par expérience que ce sont des séducteurs, il cessera de leur donner ; et alors ils courront autour des maisons comme des chiens affamés et enragés, les yeux baissés, retirant le cou comme des vautours, cherchant du pain pour se rassasier. Mais le peuple leur criera : « Malheur à vous, enfants de désolation ; le monde vous a séduits, le diable s'est emparé de vos cœurs et de vos bouches ; votre esprit s'est égaré dans de vaines spéculations, vos yeux se sont plu dans les vanités du siècle ; vos pieds étaient vites et légers pour courir à toute sorte de maux. Souvenez-vous que vous ne pratiquiez aucun bien ; que vous faisiez les pauvres, et que cependant vous étiez riches ; les simples, et que vous étiez puissants ; que vous étiez de dévots flatteurs, de saints hypocrites, des suppliants effrontés, des docteurs légers et inconstants, d'humbles orgueilleux, de pieux endurecis sur les nécessités des autres, de doux calomnieux, de pacifiques persécuteurs, des amateurs du monde, des vendeurs d'indulgences, des semeurs de discordes, des martyrs délicats, des confesseurs à gage, des gens qui disposaient toutes choses pour leur commodité, qui aimaient leurs aises et la bonne chère, qui achetaient sans cesse des maisons et qui travaillaient sans cesse à les élever ; de sorte que ne pouvant monter plus haut vous êtes tombés comme Simon le Magicien, dont Dieu brisa les os, et qu'il frappa d'une plaie mortelle à la prière des apôtres.

C'est ainsi que votre ordre sera détruit à cause de vos séductions et de vos iniquités. Allez, docteurs de péchés et de désordre, pères de corruption, enfants d'iniquité, nous ne voulons plus suivre votre conduite, ni écouter vos maximes.

Il est assez curieux de rapprocher cette singulière prophétie du jugement porté sur la Société de Jésus, le 1^{er} décembre 1554, par la Faculté de théologie de Paris, chargée d'examiner les bulles des papes Paul III et Jules III, accordées par ces pontifes à la Société de Jésus.

Le rapport de ladite faculté conclut ainsi : « Cette Société semble périlleuse en ce qu'elle regarde la foi, propre à troubler la paix de l'Eglise, à renverser la religion monastique, et à néer plutôt pour détruire que pour édifier. »

Les remontrances ne sont pas moins énergiques qui furent faites en 1604 par M. le premier président de Harlay, au nom de la cour du Parlement de Paris, au roi Henri IV, sur le rétablissement des jésuites.

Quant aux prétentions des révérends pères, en ce qui concerne la sublimité de leur ordre, elles dépassent tout ce qu'on peut imaginer.

Nous extrayons du livre intitulé : *Image du premier siècle de la Société des Jésuites*, les affirmations suivantes :

1^o La Société est le chariot de feu d'Israël ; une troupe d'anges lumineux et brillants ;

2^o Ils sont tous éminents en doctrine et en sagesse, c'est la Compagnie des Parfaits ;

3^o Ils sont tous des Lions, des Aigles, des Héros, des hommes choisis, des foudres de guerre ; ils naissent tous le casque en tête ; chacun vaut une armée ;

4^o La Société est un grand miracle comme le monde ; c'est pourquoi elle n'a pas besoin d'en faire d'autres ;

5^o La Société est le rational, ou oracle sur la poitrine du Grand-Prêtre, qui décide infailliblement par elle ;

6^o Ils sont comme les maîtres du monde, les plus savants des mortels, les docteurs de toutes les nations, les Apollon, les Alexandre de la Théologie, les prophètes descendus du ciel, qui rendent des oracles dans les Conciles œcuméniques, partageant ainsi l'infaillibilité avec le Pape ;

7^o Leur Société a été suscitée par la Providence divine ; leurs jugements ne sont point sujets à erreurs, parce qu'il semble que Dieu rend ses oracles par eux.

On pourrait multiplier ces citations à l'infini ; allez donc ensuite parler à ces gens-là et à leurs amis d'instruction laïque.

C'est grand pitié, en vérité, de vouloir discuter avec eux. Ce qu'il faut, c'est en débarrasser la société : c'est notre rôle, à nous, francs-maçons ; faisons la lumière autour de nous, et le peuple aura bientôt fait justice des vendeurs d'indulgences et des dupeurs qui spéculent sur sa crédulité et ne subsistent que de son ignorance.

Le Réveil de la Foi

On lit dans la *Semaine religieuse* de Rouen :

Tous les ans, à l'époque du carême et de Pâques, il se fait dans nos populations si profondément chrétiennes un véritable réveil de la foi. Il a été très sensible, cette année encore, dans la ville de Rouen. Les différentes stations ont été prêchées avec le plus grand zèle et suivies assidûment. La retraite du R. P. Cagniard, de la Compagnie de Jésus, pour les hommes A EU UN SUCCÈS ÉCLATANT. IL S'EST MANIFESTÉ PAR L'EMPRESSEMENT DES HOMMES AUX CONFESSIONNAUX où la miséricorde divine a fait abondamment son œuvre. La communion du jour de Pâques à la Cathédrale a été le TRIOMPHE DE LA GRACE. PLUS DE MILLE HOMMES DE TOUTE CONDITION SE SONT APPROCHÉS de la SAINTE TABLE et ONT DONNÉ UN DES PLUS BEAUX SPECTACLES D'ÉDIFICATION QU'IL SOIT PERMIS DE CONTEMPLER IGBAS. Un assez grand nombre d'hommes ont communiqué le même jour dans les différentes paroisses, avec leurs femmes et leurs enfants.

Les offices célébrés dans nos belles et vastes églises, avec toute la pompe du culte, ont attiré UNE FOULE INNOMBRABLE, surtout le vendredi saint à l'adoration de la croix et le jour de Pâques. Dans les églises de nos quartiers populaires, on ne pouvait voir sans émotion LA MULTITUDE D'HOMMES, même des classes laborieuses, venir baiser avec amour le Christ, leur fidèle et suprême espérance, et AFFIRMER AINSI LEUR FOI QUI SEMBLE GRANDIR AVEC LES ÉPREUVES PRÉSENTES. La religion est toujours vivante au cœur de notre noble pays, et il devient de plus en plus manifeste que ni les entreprises savantes de l'impérialisme, ni les menaces des sectaires, ni les entraves des puissants du jour, ni rien au monde ne pourra l'anéantir. Les fidèles souffriront tout ce qu'il faudra souffrir, mais ne renieront jamais leur Dieu. Les dernières fêtes de Pâques ont été sur ce point d'une irrésistible éloquence pour qui veut voir et comprendre.

Eh ! mais alors les affaires de l'Eglise vont bien ! Qu'est-ce que veulent de plus la *Semaine religieuse* et ses inspirateurs ? Pour nous, cela nous met à l'aise pour demander avec plus d'énergie que jamais la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Avec des fidèles si nombreux et si fervents, le clergé ne saurait manquer de moyens d'existence.

LA SEPTIÈME AUX PAYSANS

(SUITE)

II. — Si la majorité des instituteurs n'est pas encore ce qu'elle devrait être, nous ne pouvons pas nous en prendre complètement à ces modestes fonctionnaires. Je l'ai assez montré : l'Etat y est pour beaucoup, et sa fille trop soumise, l'Université, avec sa main de fer, sa direction absolue, est la cause principale de cet état de choses que je déplore, et que tout homme ami du progrès doit déplorer comme moi.

Quels sont les représentants directs de l'autorité universitaire ?

Les inspecteurs d'Académie et les inspecteurs primaires. Ce sont donc les chefs immédiats des instituteurs et leurs conseillers naturels. Sous leur impulsion, l'enseignement avance ou recule ; il s'embourbe ou patage sur place, selon qu'ils comprennent bien ou mal leur mission. Par malheur, le plus souvent, ils ne considèrent dans leurs fonctions que leur seule personne, et se servent, par conséquent, du personnel qu'ils ont à diriger comme d'un marche-pied, d'un tremplin, pour s'élever et obtenir des petits bouts de rubans. Pour les uns, il faut que tout marche avec ponctualité et rectitude, que l'enseignement soit partout donné dans la même forme, avec la même méthode et le même esprit. D'initiative personnelle, il n'en faut point ; on ne doit marcher que dans le sens indiqué par M. l'inspecteur. Pour d'autres, il faut de l'apparat, du trompe-l'œil et du superficiel ; il faut briller pour qu'on parle de M. l'inspecteur et qu'il obtienne de l'avancement. Il en est d'autres encore qui, tristes personnages, rempans et hypocrites, paraissent laisser à leurs instituteurs une grande part d'initiative, une grande liberté d'allure, et les brisent, les écrasent impitoyablement dès qu'ils cessent d'être dans leurs vues étroites. Enfin, il est une catégorie d'êtres bizarres comprenant leurs fonctions à la façon des policiers qui doutent de tout et surtout de leurs instituteurs républicains ; qui font semblant de prendre leur mission au sérieux, alors qu'ils font le jeu des cléricaux, qu'ils entretiennent un système d'espionnage perpétuel pour pouvoir traquer avec plus de facilité les instituteurs trop naïfs qui peuvent donner un complément utile à l'accomplissement de leurs devoirs, en travaillant à la diffusion des idées justes dans les milieux populaires. Cette catégorie d'inspecteurs reptiliens est plus nombreuse qu'on ne se l'imagine. Elle com-

prend tous les esprits étroits qui ont passé par tous les régimes et ont atteint, à force de bassesses et de soumissions honteuses, une position élevée au grand étonnement des républicains sincères.

Chez les inspecteurs d'Académie, c'est autre chose. Grands autoritaires, parce qu'ils sont souvent des fruits secs de l'enseignement secondaire, ils aspirent, par tous les moyens, à conquérir une inspection générale, pour laquelle ils n'ont que des aptitudes insuffisantes, soit un poste important, soit le ruban de la Légion d'honneur. Ils s'occupent alors de l'instruction primaire de leur département avec une persévérance étonnante, inventent des cours de ceci, des cours de cela pour les instituteurs, poussent ces derniers à préparer des examens, établissent ici des caisses d'épargne scolaires presque obligatoires ; là, des sociétés protectrices des animaux ; ailleurs, un enseignement spécial de l'agriculture, ou obligent les instituteurs à faire, selon l'expression juste d'un vieux maître d'école « des promenades scolaires, où l'on se met en colère pour ne rien faire. » Et vous croyez que ces hommes-là connaissent quelque chose dans l'instruction primaire ?

— Que voulez-vous qu'ils y connaissent, m'écrivit un instituteur ? Ils sortent de l'enseignement secondaire où l'on professe d'habitude sans méthode, et n'ont pour nous, le plus souvent, que du dédain. Ils nous considèrent, du haut de leur suffisance, comme des êtres incapables de faire sans appui le moindre mouvement ; et voilà pourquoi ils croient devoir nous diriger, même là où ils ne peuvent marcher eux-mêmes que d'un pas hésitant. »

Vous voyez le mal, n'est-ce pas ? Et vous vous dites, poussés par un sentiment généreux, que les instituteurs sont bien à plaindre. Ah ! si l'on avait que cela ! Mais ils ont à redouter autre chose que cette direction aussi insensée que bizarre ; on les menace, les frappe, les déplace pour leurs idées. Ils ne peuvent être, d'une façon tant soit peu ostensible, dévoués à la République ; on tolère plutôt dans les communes cléricales, pour la bonne harmonie des relations (quel non sens !), qu'ils soient les amis, les défenseurs, les hommes liges des énergumènes du catholicisme et de la royauté. Que d'instituteurs ont déjà été sacrifiés à leurs idées ! Le pauvre maître d'école a beau chercher, voir de tous côtés s'il peut puiser ici ou là un encouragement, un conseil, il ne reçoit jamais que cette réponse : « Soyez prudent. » Quelle prudence observer ? Il y a le devoir, il faut le remplir. On ne joue pas avec sa conscience quand on est honnête homme. L'école est neutre, pourquoi ferait-on des concessions au catholicisme et surtout au clergé ? En fait-on aux idées républicaines ? C'est à peine si l'on ose dire aux enfants que nous sommes en République. Et la preuve, c'est qu'il ne se trouve pas une école sur cent où l'on confie aux enfants l'un des manuels Compayré, Steeg ou Paul Bert. La République est pourtant le gouvernement légal de la France ; elle n'est pas issue d'un coup d'Etat, elle est sortie de la volonté du peuple librement exprimée. Et l'on craint d'en parler à l'école ? C'est que MM. les inspecteurs ont redouté le mouvement cléricale qui s'acharnait contre ces livres frappés par la congrégation de l'Index, et ils ont insinué adroitement à l'oreille de leurs instituteurs ou bien dans de petites conférences tout intimes, qu'ils doivent se défaire de ces manuels parce qu'il ne faut pas donner prise au clergé. Je considère une telle conduite comme un outrage à la République et à la civilisation.

Est-ce à dire cependant que tous les inspecteurs envisagent leurs devoirs de cette façon, et que, sur le territoire de la République, l'enseignement primaire reçoit par ses chefs une impulsion si peu conforme à l'idée républicaine ? Certes, non. Disons-le bien vite, nous avons des inspecteurs primaires et des inspecteurs d'Académie qui comprennent toute l'importance de leur situation, qui savent mettre au-dessus de leur intérêt personnel l'intérêt général. Ceux-là sont les amis de leurs collaborateurs ; ils ne cessent de les encourager, de les pousser dans la voie réformatrice. Il faut le dire à leur louange, sous leur direction intelligente, large et libérale, les instituteurs entrent de plein pied dans la voie du progrès ; ils se rendent un compte exact de ce que le pays attend d'eux, et ils ne font au clergé aucune concession. Leur enseignement est neutre sur les idées religieuses, mais sincèrement républicain, scientifique et logique, et, par ce fait, anticlérical et humanitaire.

Espérons que la jeune génération des instituteurs sera une bonne pépinière d'inspecteurs libéraux et républicains, et que dans quelques années, grâce à leur dévouement, leur attachement à la République et à tout ce qui touche au progrès et à la civilisation, l'école deviendra la véritable école du peuple, l'école du progrès et de la vertu, n'ayant en vue, dans son enseignement, que le triomphe de la justice et du droit et l'émancipation pacifique des masses populaires par la science, la raison et la liberté.

(A suivre)

LA TOLÉRANCE DE PÉRIGUEUX

Le 24 mai dernier, la loge la *Tolérance* de Périgueux procédait à une cérémonie funèbre en la mémoire de trois de ses membres décédés dans l'année. Après les formalités d'usage, le

frère orateur prend la parole et prononce l'allocution suivante, que nos amis et lecteurs nous sauront gré de reproduire.

Le respect des morts, mes Frères, est à mon avis le sentiment le plus pur et le plus naturel, que nous puissions avoir. Il a existé de tous temps et chez toutes les races civilisées ou non. Ce n'est pas un sentiment d'emprunt, ni de l'éducation ou des mœurs particulières à tel ou tel peuple, c'est un culte sacré, profond, et inhérent à la nature humaine. Remontez dans la nuit des temps, feuilletiez les histoires des peuples les plus anciens ; vous y retrouverez les cérémonies funèbres et le culte des morts célébrés partout avec la plus grande pompe.

En effet, mes Frères, qu'avons-nous de plus sacré, de plus cher à nos cœurs, que le souvenir de ces êtres qui ont vécu près de nous, dont nous avons partagé l'affection, les sentiments, avec qui nous avons eu une intime communauté d'idées, soit comme parents, soit comme amis.

La force de ce sentiment est telle que devant la mort toutes les inimitiés s'évanouissent et meurent toutes les haines, pour ne laisser au fond du cœur que regret et pardon. S'il en est ainsi à l'égard de ceux qui, leur vie durant, ne nous ont été qu'indifférents ou même ennemis, combien devons-nous avoir de respect et d'attachement ! Que d'amertume et de douleur dans nos regrets, à l'égard de ceux qui n'avaient pas de secrets pour nous, devant qui nos fronts soucieux se déridaient, à qui nous tendions nos mains largement ouvertes, que nous pressions si chaleureusement sur nos poitrines, après une longue absence ; à l'égard de ceux dont l'éloignement seul nous affligeait quelquefois jusqu'aux larmes, je veux parler de nos Frères, de ces fils de la grande famille, dont tous les cœurs battent à l'unisson dans une même poitrine. Certes, pour ceux-là, la perte est bien cruelle et le cœur de la veuve saigné bien douloureusement lorsque la faux cruelle de la mort vient d'abattre un de ses fils. Séparation d'autant plus terrible que celle-là n'a pas de retour et que l'espoir de se retrouver est encore pour beaucoup bien vague et encore bien peu défini.

Puisque le courant de mes idées m'entraîne sur ce sujet l'un des plus importants et des plus discutés de la philosophie humaine, permettez-moi de m'y arrêter un instant. L'espoir de se retrouver dans un autre monde est en effet une suprême consolation ; notre esprit se refuse à croire que cet être animé, parent, fils, frère, ou ami, qui a vécu près de nous, qui a été pour nous un guide affectueux et sûr, qui a été pour nous un second nous-même ; cet être, objet de notre affection, de toutes nos tendresses, dont la perte a été pour notre âme un affreux déchirement, dont le souvenir, encore évoqué après bien des années, fait monter à notre gorge le sanglot du regret et remplit nos yeux des larmes les plus amères, que cet être chéri, dis-je, disparaisse, s'évanouisse, en une seconde, à tout jamais ! Que de lui, il ne reste que désagrégation des molécules, et que lorsque, éplorés, le cœur brisé, nous viendrons poser notre front, terrassés par la douleur, sur la pierre froide et nue qui le recouvre, il ne reste dessus qu'une froide inscription, et dessous un amas d'os décharnés, véritables, hideux à voir ! Eh bien ! non, mes Frères, mon esprit se révolte devant cet injuste séant ; c'est pour moi, comme pour vous tous, une ineffable consolation, que l'époux aimé, le père vénéré, le fils chéri, ne sont pas morts en entier pour nous, sous six pieds de terre.

En effet, « cette même douleur que nous éprouvons de la mort de ceux que nous aimons, puise sa principale et sa plus haute consolation dans la croyance que cette séparation n'est que momentanée. » Comme Descartes nous l'a si bien dit, dans son traité sur l'immortalité de l'âme. — Il faut donc croire que dans un monde, que nous ignorons et aux portes duquel la science humaine vient se heurter, et recule brisée, comme le flot sur la grève, nous pourrions retrouver ceux que nous avons tant aimés. — Supposer le contraire serait l'anéantissement de l'espérance et la continuation du désordre dans la mort. — J.-J. Rousseau l'a dit : « Tout ne finit pas pour nous avec la vie, tout rentre dans l'ordre à la mort. »

Qu'est-ce que la vie, mes Frères, sinon un tissu d'amertumes, de douleurs, d'iniquités et de déceptions. Ce qui a donné lieu à cet adage bien connu : « Le bonheur n'est pas de ce monde. — En effet rien n'est parfait sur la terre, et la perfection et l'infini, nous y aspirons par toutes nos facultés intellectuelles. Il faut donc croire que nous la trouverons cette perfection, dans une autre vie ainsi que toutes les satisfactions ; autrement, nous serions certes en droit de dire que nous avons eu en nous des facultés et des desirs sans but, ou bien destinées à devenir que déceptions et tourments.

Quelquefois le but de toute une existence n'a été que l'accomplissement d'un devoir, et combien en avons-nous vu, hélas ! dont la force, le courage et le dévouement sont venus se briser et l'on souvent brisé lui-même, avant l'accomplissement, contre une invincible et implacable fatalité ? — Souvent même la vie a été la condition essentielle du but poursuivi. Or, qui ne sait que sur cette terre la loi morale manque de sanction. — Il est des vices que nos lois ignorent ou ne peuvent atteindre, comme il est des vertus et des dévouements incompris. — Vous avez dû souvent vous apercevoir que l'opinion publique, adulateur du mal triomphant n'a presque toujours que du mépris pour la vertu malheureuse — tandis que les conséquences d'une action vertueuse se retournent souvent, contre son auteur ; n'avons-nous pas vu la prospérité la plus scandaleuse être la conséquence des actes les plus coupables ? — Mais la loi morale ne serait qu'un vain mot ! la sanction, qu'une dérision ! si ce désordre, qui va parfois jusqu'à troubler la conscience de l'homme vertueux, ne cessait après la vie ; si l'attente d'une récompense pour la vertu ou la crainte d'un châtiement pour le vice, ne venait donner à l'homme de bien le soutien de l'espérance, et au criminel le remords.

Mais je m'aperçois que mes réflexions m'ont entraîné bien loin du véritable sujet.

C'est donc en vertu de ce sentiment si noble, si légitime ! que l'on nomme le respect des morts, que leur culte a été de tout temps mis en pratique et que la Maçonnerie, qui a pour but la propagation du beau, du juste et du bien a institué à cet effet des cérémonies dites fêtes funèbres, qu'elle ne saurait célébrer avec assez de pompe et de recueillement.

C'est pour honorer la mémoire de trois de nos vénérables Frères morts dans l'année, que nous nous sommes réunis dans notre temple revêtu de ses tentures de deuil.

C'est avec un vif regret que nous ne pouvons publier la fin de ce remarquable discours qui porte sur les détails de la vie des trois Frères. Richard, et qui sort par conséquent de la forme impersonnelle que nous nous sommes imposée dans ce journal. Cette partie a été, comme le début que nous avons reproduit, couverte d'applaudissements.

CONGRÈS DE LA ROCHELLE

Franc-Maçonnerie et Compagnonnage.

On nous communique le procès-verbal du Congrès de La Rochelle; nous nous faisons un plaisir et un devoir de l'insérer :

Le neuf mai mil huit cent quatre-vingt-six, à deux heures de l'après-midi, se sont réunis, au local de la loge maçonnique de La Rochelle, en Congrès mixte et sous la présidence provisoire de M. Grelat, avocat, les francs-maçons et les membres de la Fédération maçonnique de La Rochelle, auxquels étaient venus se joindre des délégués de la Fédération de Saintes, de Marans, et des délégués de la loge de Saintes et de Saint-Jean-d'Angély.

M. Grelat prie le Congrès de nommer son bureau. L'assemblée, considérant cette réunion comme la suite de celle du 22 novembre 1885, décide le maintien de l'ancien bureau, qui se composait de M. Grelat, président, MM. Hillaud père et Gauchet, vice-présidents, Henri Dupeux, secrétaire.

Le procès-verbal du Congrès du 22 novembre est lu et adopté.

Le président donne ensuite lecture des lettres de divers membres, regrettant de ne pouvoir assister à cette réunion.

M. Grelat informe également l'assemblée que M. Patron, délégué de la loge de Jonzac, l'a prévenu, par une lettre personnelle, qu'il ne pouvait, à regret, par rapport à ses occupations, prendre part à nos travaux, et donne ensuite lecture du rapport de la Commission mixte qui avait été chargée d'étudier les propositions suivantes :

- 1° Organisation de rapports réguliers entre les Fédérations maçonniques et les loges maçonniques;
- 2° Organisation d'une Société civile pour la protection des jeunes ouvriers;
- 3° Organisation de conférences;
- 4° Etablissement de cours professionnels.

L'assemblée, après avoir entendu cette lecture et avant de passer à la délibération, vote des remerciements à la Commission et au secrétaire du Congrès, qui a bien voulu remplir auprès d'elle les mêmes fonctions.

Le projet de règlement des Congrès mixtes est mis en discussion article par article, et il est voté à l'unanimité, dans les termes suivants :

Règlement du Congrès mixte

ARTICLE PREMIER. — Les Sociétés fédérales maçonniques et les loges maçonniques du département de la Charente-Inférieure, adhérentes aux présents Statuts, se réuniront chaque année, par délégués, en Congrès mixte, dans chacune des villes où siègera une loge maçonnique ou une fédération maçonnique.

ART. II. — Le Congrès sera organisé par les soins d'une Commission mixte de francs-maçons de la loge et de compagnons de la Fédération, si la ville possède l'une ou l'autre et si elles sont l'une et l'autre adhérentes au Congrès, ou par une Commission de l'une ou de l'autre, si une seule des deux est adhérente.

ART. III. — L'ordre du jour de chaque Congrès mixte contiendra des questions qui seront proposées par la Commission organisatrice et soumises, trois mois à l'avance, aux Sociétés adhérentes, qui auront la faculté d'en ajouter d'autres.

ART. IV. — L'ordre du jour sera fixé, à l'aide de ces différentes questions, par la Commission organisatrice, qui l'envoiera, avec des convocations, à toutes les Sociétés adhérentes, un mois au moins à l'avance.

ART. V. — Le Congrès nommera son président en la forme ordinaire, soit par assis et levé, soit au scrutin, sur les propositions qui seront faites, ainsi que deux vice-présidents et un secrétaire.

ART. VI. — Dans chaque Congrès sera désignée la loge ou la Fédération qui recevra le Congrès de l'assemblée suivante, ce qui se fera, autant que possible, à tour de rôle.

Par application de l'art. VI, il est décidé que le Congrès de 1887 se tiendra à La Rochelle.

L'examen de l'organisation des cours professionnels et des conférences ne donne lieu à aucune discussion, et il est entendu que chaque ville les organisera selon ses possibilités et ses ressources, conformément aux conclusions du rapport.

Quant aux Statuts d'une Société civile pour la protection des jeunes ouvriers, après échange d'observations, desquelles il résulte que la question ne paraît pas, quant à présent, en état de recevoir solution, l'assemblée en renvoie l'étude aux Commissions mixtes, composées des bureaux des loges et des Fédérations maçonniques, qui feront connaître le résultat de leur travail au prochain Congrès.

L'assemblée décide que le procès-verbal de la réunion de ce jour, auquel sera annexé le règlement des Congrès mixtes, sera adressé par la Fédération maçonnique de La Rochelle à toutes les Fédérations du département et au journal la *Fédération*, de Lyon, et par la loge maçonnique de La Rochelle, à toutes les loges du département, au journal le *Franc-Maçon*, de Lyon, à la *Chaîne d'Union Maçonnique* et au *Grand-Orient de France*.

Le tronc de bienfaisance a produit 13 fr. 40, qui ont été remis à M. Dupeux, pour servir aux dépenses du Congrès mixte.

La séance est levée à 4 heures 35, après une allocution du président et au cri de *Vive la République!*

Le Président, J. GRELAT. Le Secrétaire, H. DUPEUX.

L H

CÉLIBAT ECCLÉSIASTIQUE ET MONACHAL

(SUITE)

Je voudrais attirer l'attention des chefs de famille, sur ce qui se passe en ce moment en France et ailleurs; car il y a pour tous, un sérieux intérêt à se préoccuper de deux choses :

1° Du nombre toujours croissant des convents d'hommes et de femmes, et des établissements d'enseignement, dits religieux;

2° Du nombre toujours croissant des ecclésiastiques condamnés pour attentats à la pudeur; pour actions lubriques, dont presque seuls, au milieu de notre société moderne, ils semblent avoir le monopole.

Les personnes qui ne peuvent comprendre, qu'un clergé soit poussé vers l'immoralité par le fait même d'un vice dans son institution, diront que les fautes sont *personnelles*, et qu'il ne faut pas imputer à toute une corporation, les crimes de quelques-uns de ses membres.

Il est évident que si un médecin, un notaire, un avocat, hommes qui, de même que le prêtre, ont par la nature de leur profession, des contacts forcés avec des femmes, quelquefois fort jeunes, se rendent coupables d'un attentat aux mœurs, il est bien permis de dire que c'est là une faute personnelle, et qu'il y aurait grande injustice à incriminer toute la corporation des médecins, des notaires, ou des avocats.

Mais si, par suite d'une loi, ou d'un règlement quelconque, les hommes exerçant ces trois professions étaient *astreints au célibat*, il serait bien permis de dire: non pas, que ces corporations sont immorales; mais qu'elles sont régies par une loi qui provoque pour ainsi dire, l'immoralité de leurs membres.

Il en est de même de la corporation du clergé catholique. Personne n'a le droit de dire, que le plus grand nombre des hommes qui la composent,

ne sont pas honnêtes et moraux. Mais tout le monde a le droit de dire: qu'en présence des nombreux faits d'immoralité, des crimes trop souvent répétés, commis par des hommes appartenant de près ou de loin, au clergé catholique, il est évident qu'il existe quelque chose de défectueux dans les institutions qui régissent cette corporation; et que le devoir de la société est de se mettre à l'abri des résultats de ces institutions défectueuses.

Deux choses, sont causes occasionnelles des crimes contre la morale, dont retentissent beaucoup trop souvent les tribunaux :

Le célibat ecclésiastique.

La confession.

La société laïque a-t-elle le droit de dire aux chefs du catholicisme: « Votre discipline qui impose à tous vos prêtres le *célibat*, est mauvaise; chaque jour nous en fournit de tristes preuves. Nous exigeons que vous abolissiez le célibat? »

La société laïque a-t-elle le droit de dire aux chefs du catholicisme: « L'institution de la *confession* est chose mauvaise, en ce qu'elle favorise l'immoralité; nous exigeons que vous la supprimiez, ou du moins, que vous réserviez l'emploi de confesseur à des prêtres mariés et ayant au moins cinquante ans? »

Non, la société laïque n'a pas ce droit, que j'appellerai *offensif*. Mais elle a un droit *défensif*. Elle a le droit de ne livrer ni ses femmes au confessionnal; ni ses enfants des deux sexes aux maisons d'éducation, dites religieuses.

Et quand je dis: la société, je ne parle pas du gouvernement, des rouages gouvernementaux. Je parle de l'action réfléchie et individuelle du plus grand nombre des pères de famille; qui, en définitive, représentent la société française.

Il y a plus. Pour les pères de famille, c'est accomplir un devoir, et un *devoir sacré*, que de soustraire leurs femmes et leurs enfants à des dangers de tous les jours quant aux mœurs; et aussi aux dangers d'une éducation qui en fera des séides du pape, et non des citoyens obéissant scrupuleusement aux lois de leur pays.

On dit ordinairement: « Rien n'est brutal « comme un fait »; et moi je dirai: « Rien n'est « plus probant que des faits bien établis ». Et c'est pour cela que nous avons publié dans ce journal la plupart des condamnations portées dans ces derniers temps contre des prêtres ou contre des frères ignorantins instituteurs.

Je désire vivement que la lecture de cet affligeant tableau, fasse sur tous les pères et mères qui le liront, une impression assez profonde, mais surtout *assez durable*, pour leur faire prendre la résolution *inébranlable* de laisser les prêtres catholiques dans leurs églises; de n'avoir avec eux *absolument aucune relation*; et surtout de ne plus envoyer leurs enfants à l'école des *bons frères* et des *bonnes sœurs*.

Il existe trop de preuves du danger de la confession, et du danger des écoles tenues par des instituteurs congréganistes, pour que les chefs de famille n'encourent pas une grave responsabilité, s'ils laissent leurs femmes et leurs enfants exposés au danger.

Il est probable que les évêques sont fort ennuyés de voir tant de leurs prêtres condamnés pour *libidinisme*, maladie due à la continence, comme le *delirium tremens* est dû à l'alcool; maladie qui, chez les hommes en dehors du sacerdoce, ne présente que de rares exemples. Ils savent parfaitement que la chasteté absolue est chez l'homme, chose impossible. Ils savent aussi que le *célibat ecclésiastique* et la *confession*,

sont les deux causes de ce dévergondage. Mais ils préfèrent cela, car si ces deux choses étaient supprimées, le catholicisme perdrait deux de ses plus puissants moyens de domination, et cette domination n'est plus, hélas! tellement grande qu'on puisse faire de ces concessions. C'est pour cela, qu'autant qu'il est en leur pouvoir, ils tâchent de dérober au public la connaissance des faits concernant les choses criminelles commises par leurs subordonnés.

A toutes les époques du christianisme, surtout depuis l'établissement de la *confession* et du *célibat des prêtres*, il s'est passé du haut en bas de la hiérarchie cléricale, des choses plus ou moins scandaleuses. Des hommes intéressés à couvrir ces choses honteuses, du voile le plus épais, rejetteraient sans doute les affirmations des historiens laïques. Ils ne peuvent rejeter celle des historiens ecclésiastiques (des abbés Fleury, Duceux, Bérault-Bercastel, Longueval, Clémange, etc.) qui, chacun de leur côté, ont raconté une foule de turpitudes cléricales.

Dans ces temps anciens, la vérité avait de la peine à se faire jour; les communications de province à province étaient difficiles, parfois impossibles; la publicité par la presse n'existait pas. C'étaient les tribunaux ecclésiastiques qui jugeaient ces sortes de causes, et l'on cachait les scandales le plus qu'on pouvait. Il ne fallait pas que les *oints du Seigneur* fussent même soupçonnés.

On prétend que Louis IX disait: « que s'il voyait un prêtre commettre une action criminelle, il le couvrirait de son manteau. » Ceci n'a rien d'étonnant de la part d'un roi qui était persuadé que l'autel et le trône se doivent un mutuel appui.

C'est ce même roi dont on a fait un *saint*, sans doute parce qu'au lieu d'employer sa vie et sa puissance à chercher les moyens d'améliorer moralement et matériellement la situation du peuple français, il est allé mourir de la dysenterie en guerroyant contre les Turcs.

Aujourd'hui les choses sont changées et l'on comprend que la gent cléricale n'aime pas le progrès, lequel a rendu et tend à rendre de plus en plus faciles les *communications*, et étend aussi chaque jour la puissance de la *publicité par la presse*.

UN MARIAGE MAÇONNIQUE

Une cérémonie particulièrement intéressante avait lieu dernièrement à la loge les *Héros de l'Humanité*, à Paris.

Il s'agissait de célébrer maçonniquement le mariage d'un de ces nombreux enfants, filles ou fils de maçons, que la Maçonnerie élève, lorsqu'ils ont eu le malheur de perdre leurs parents.

C'était le cas de la jeune épouse, petite-fille d'un des fondateurs de la loge les *Héros de l'Humanité*.

Nous ne pouvons retracer ici, dans tous ses détails, cette cérémonie autrement plus saisissante que celle usitée dans les temples catholiques; plus imposante aussi que la cérémonie civile à la mairie.

Ce que nous ne pouvons passer sous silence, ce sont les paroles éloquentes prononcées à cette occasion par le vénérable et l'orateur de la loge ainsi que par les délégués du Grand-Orient.

Le vénérable retrace en termes éloquentes et émus la vie du père et du grand-père de l'épouse; lui rappelant ainsi, au moment où elle va se créer une nouvelle famille, ce qu'elle doit à ses parents; il la remercie et la félicite de n'avoir point oublié ce qu'elle était et d'avoir suivi le chemin indiqué par ses aïeux.

Après lui, l'orateur, dans un langage élevé et avec

DIALOGUES PHILOSOPHIQUES

CONTRADICTIONS RELIGIEUSES (suite)

Et chaque groupe raisonnant sur cette religion: « Ce sont des idolâtres, dirent les musulmans, il faut les exterminer... — Ce sont des cerveaux dérangés, dirent les sectateurs de *Confutsée*, qu'il faut tâcher de guérir. — Les plaisants dieux, disaient quelques autres, que ces marmousets gras et enfumés, qu'on lave comme des enfants malpropres, et dont il faut chasser les mouches friandes de miel qui viennent les salir d'ordures. »

Et un brahmane indigné, prenant la parole: « Ce sont des mystères profonds, s'écria-t-il, des emblèmes de vérités que vous n'êtes pas dignes d'entendre. »

« De quel droit, répondit un lama du Tibet, en êtes-vous plus dignes que nous? Est-ce parce que vous vous prétendez issus de la tête de *Brahma*, et que vous rejetez à de moins nobles parties le reste des humains? Mais, pour soutenir l'orgueil de vos distinctions d'origines et de castes, prouvez-nous d'abord que vous

êtes d'autres hommes que nous; prouvez-nous ensuite, comme faits historiques, les allégories que vous nous racontez: prouvez-nous même que vous êtes les auteurs de cette doctrine; car nous, s'il le faut, nous prouverons que vous n'en êtes que les plagiaires et les corrupteurs; que vous n'êtes que les imitateurs de l'ancien paganisme des Occidentaux, auquel vous avez, par un mélange bizarre, allié la doctrine toute spirituelle de notre *Dieu*; cette doctrine, dégagée des sens, entièrement ignorée de la terre, avant que *Boudh* l'eût enseignée aux nations. »

Et une foule de groupes ayant demandé quelle était cette doctrine et quel était ce *Dieu*, dont la plupart n'avaient jamais ouï le nom, le lama reprit la parole et dit:

« Qu'au commencement un *Dieu unique*, existant par lui-même, après avoir passé une éternité absorbé dans la contemplation de son être, voulut manifester ses perfections hors de lui-même, et créa la matière du monde; que, les quatre éléments étant produits, mais encore confus, il souffla sur les eaux qui s'enflèrent comme une bulle immense de la forme d'un œuf, laquelle, en se développant, devint la *voûte et l'orbe du ciel* qui *encaint le monde*; qu'ayant fait la terre et les corps des êtres, ce *Dieu*, essence du mouvement, leur départit, pour les animer, une portion de son être; qu'à ce titre, l'âme de tout ce qui respire étant une fraction de l'âme universelle, aucune ne périt, mais que seulement elles changent de moule et de forme en passant successivement en des corps divers; que de toutes les formes, celle qui plaît le plus à l'Être divin est celle de l'homme, comme approchant le plus de ses perfections; que quand un homme, par un dégagement absolu de ses sens, s'absorbe dans la contemplation de lui-même, il parvient à y découvrir la *Divinité*, et il

la devient en effet; que, parmi les incarnations de cette espèce que *Dieu* a déjà revêtues, l'une des plus saintes et des plus solennelles fut celle dans laquelle il parut, il y a vingt-huit siècles, dans le Kachemire, sous le nom de *Fôt* ou *Boudh*, pour enseigner la doctrine de l'anéantissement, du renoncement à soi-même. En traçant l'histoire de *Fôt*, le lama dit qu'il était né du côté droit d'une vierge de sang royal, qui n'avait pas cessé d'être vierge en devenant mère; que le roi du pays, inquiet de sa naissance, voulut le faire périr, et qu'il fit massacrer tous les mâles nés à son époque; que, sauvé par des pères, *Boudh* en mena la vie dans le désert jusqu'à l'âge de trente ans, où il commença sa mission d'éclairer les hommes et de les délivrer des démons; qu'il fit une foule de miracles les plus étonnants; qu'il vécut dans le jeûne et dans les pénitences les plus rudes, et qu'il laissa en mourant un livre à ses disciples, où était contenue sa doctrine; et le lama commença de lire...

« Celui qui abandonne son père et sa mère pour me suivre, dit *Fôt*, devient un parfait samanéen (homme céleste). »

« Celui qui pratique mes préceptes jusqu'au quatrième degré de perfection, acquiert la faculté de voler en l'air, de faire mouvoir le ciel et la terre, de prolonger ou de diminuer la vie (de ressusciter). »

« Le samanéen rejette les richesses, n'use que du plus étroit nécessaire; il mortifie son corps; ses passions sont muettes; il ne désire rien; il ne s'attache à rien; il médite sans cesse ma doctrine; il souffre patiemment les injures; il n'a point de haine contre son prochain. »

« Le ciel et la terre périront, dit *Fôt*: méprisez donc votre corps, composé des quatre éléments périssables, et ne songez qu'à votre âme immortelle. »

« N'écoutez pas la chair; les passions produisent la crainte et le chagrin; étouffez les passions, vous détruirez la crainte et le chagrin. »

« Celui qui meurt sans avoir embrassé ma religion, dit *Fôt*, revient parmi les hommes jusqu'à ce qu'il la pratique. »

Le lama allait continuer, lorsque les chrétiens, rompant le silence, crièrent que c'était leur propre religion que l'on altérait, que *Fôt* n'était que *Jésous* lui-même défiguré, et que les lamas n'étaient que des nestoriens et des manichéens déguisés et abâtardis.

Mais le lama, soutenu de tous les chamans, bonzes, gonnis, talapoins de Siam, de Ceylan, du Japon, de la Chine, prouva aux chrétiens, par leurs auteurs mêmes, que la doctrine des samanéens était répandue dans tout l'Orient plus de mille ans avant le christianisme; que leur nom était cité dès avant l'époque d'Alexandre, et que *Boutta* ou *Boudh* était mentionné longtemps avant *Jésous*. Et rétorquant contre eux leur prétention: « Prouvez-nous maintenant, leur dit-il, que vous-mêmes n'êtes pas des samanéens dégénérés; que l'homme dont vous faites l'auteur de votre secte n'est pas *Fôt* lui-même altéré. Démontrez-nous son existence par des monuments historiques à l'époque que vous nous citez; car, pour nous, fondés sur l'absence de tout témoignage authentique, nous vous la nions formellement; et nous soutenons que vos Évangiles mêmes ne sont que les livres des mithriaques de Perse et des esséniens de Syrie, qui n'étaient eux-mêmes que des samanéens réformés. »

(A suivre)

une grande autorité, fait un rapide historique de cette cérémonie et démontre que les jeunes époux ont raison de venir faire consacrer leur union dans un temple maçonnique.

« On dit que nous sommes les ennemis de la société, les persécuteurs de l'Eglise. Il suffira, je crois, à ceux qui ne nous connaissent pas, qui n'ont aucune idée de nos principes, de nos devoirs, et qui se trouvent ici, de suivre avec attention tous nos faits et gestes, pour se convaincre qu'ils sont dans l'erreur et que nous ne sommes que les ennemis du mensonge, de ceux qui, sous le manteau de la religion, voudraient ramener la Société en arrière. Non, nous ne sommes pas les ennemis de la Société, nous qui ne cessons d'enseigner à tous, dans nos Loges et au dehors, ce qui est bien, ce qui est juste; qui nous efforçons de faire des hommes libres, honnêtes et justes, faisant le bien sans ostentation. Loin d'être l'ennemi de la Société, c'est sous les auspices de la Franc-Maçonnerie, c'est avec son appui, c'est à elle que la France doit son émancipation; c'est de son sein qu'est parti ce souffle puissant qui renversa le vieux monde et nous donna cette Société libérale et égalitaire, sortie de notre grande Révolution. »

L'honorable orateur retrace ensuite le rôle de la femme dans la Société et au sein de la famille; il nous la montre partageant nos joies et nos douleurs, puis mère, elle devient la première éducatrice de l'enfant; pendant qu'au père incombe le soin de pourvoir aux besoins matériels de la vie, elle est chargée de cette mission délicate de former le cœur et l'esprit de son enfant, d'en faire un homme.

De nombreux applaudissements ont, à diverses reprises, montré à l'orateur qu'il était en parfaite communion de sentiments avec l'auditoire qui l'entourait.

Un concert, fort bien composé et exécuté, a clos cette cérémonie qui laissera à nos heureux souvenir dans la mémoire de tous ceux qui y ont assisté.

LE SECRET DU CONFESSEUR

Vous avez probablement eu, comme moi, cet avantage de grandir autour d'un clocher et d'avoir fait vos premiers pas dans la vie sous l'œil vigilant de notre sainte mère Eglise. Vous avez dû apprendre au catéchisme que la confession est chose sacrée, que le secret en est inviolable et que ce qui entre à travers la grille du confessionnal dans l'oreille droite de votre confesseur en sort par la gauche avec une rapidité électrique. Vous supposez, sans doute, dans votre candeur naïve, que cette petite armoire à trois compartiments est le tombeau des confidences et que vous pouvez aller, en toute sécurité, y ensevelir vos peccadilles, vos scrupules, tout ce qui en un mot est capable de charger votre conscience.

Détrompez-vous ! Il paraît que c'était vrai au bon vieux temps; mais de nos jours tout est changé. Si je

vous l'affirmais de ma propre autorité, je concevrais très bien que vous fîsiez des réserves, étant donné que pour la plus grande joie de Satan, je compte au nombre de ces affreux républicains dont l'occupation principale consiste à profaner les choses saintes et à se repaître de curés. J'aime mieux vous le faire dire par un des plus fermes soutiens du trône (problématique !) et de l'autel (vermoulu). Voyez plutôt ?

Le Secret du Franc-Maçonn

« J'ai été appelé, il y a peu de jours, racontait en 1865 un vénérable religieux passionné, pour administrer un mourant à Brooklyn, aux Etats-Unis. C'était un Allemand qui j'avais eu l'occasion de rencontrer plusieurs fois. Sa fille unique, excellente catholique, me prévint que son père était franc-maçonn. « Après avoir entendu sa confession, je lui demandai s'il n'avait pas appartenu à quelque société secrète : « Oui, mon père, je suis franc-maçonn; mais vous le savez, en Amérique, cela n'est pas mal. — « C'est une erreur, lui dis-je; la Franc-Maçonnerie est condamnée partout où elle existe. Il vous faut donc rétracter tout ce que vous avez pu promettre et me délivrer vos insignes. »

« Le malade fit bien quelques difficultés, mais il avait gardé la foi et il signa la rétractation que je rédigeai; puis il me fallut faire de nouvelles instances pour obtenir son écharpe, son équerre et sa truelle d'argent, son tablier de peau et son rituel, enfermés dans une armoire près de son lit. Je dus lui expliquer la nécessité de se dépouiller de tous ces objets, s'il voulait faire preuve d'un repentir sincère et d'un retour efficace à l'Eglise. Je sortis emportant ces dépouilles opimes, et tout heureux d'avoir arraché une âme au démon.

« La jeune fille m'attendait sous le vestibule : Eh bien ! dit-elle, mon père vous a tout remis ! tout, c'est ce pas ? il a fait la paix avec Dieu ? — Voyez plutôt ma fille. » Et je lui montrai les objets que j'avais à la main. Elle les prend l'un après l'autre, et puis, d'un air triste, elle dit : « Non, tout n'est pas là; il n'a pas eu de peine à vous remettre ces insignes; il lui en a coûté davantage pour ce livre qui est particulier à son grade; mais il y a encore autre chose. — Quoi donc ? — Un écrit dont j'ignore le contenu; mon père m'a recommandé de le porter tout cacheté après sa mort au chef de sa loge. Ce doit être quelque secret important. »

« Je retourne près du malade, et je lui dis : Mon ami, pourquoi me trompez-vous ? Vous allez paraître devant le tribunal de Dieu; croyez-vous échapper à sa justice ? Vous avez encore quelque chose à me livrer. » Le malade parut consterné; je remarquai la pâleur de son visage et le trouble de ses yeux; puis il dit avec un certain embarras : « Mais vous avez tout emporté, je n'ai plus rien à vous livrer. — Non, il y a un écrit comme en font tous les francs-maçons. — C'est une erreur, mon père, je n'ai plus rien. » Je redoublai d'instance; tout était inutile; le démon allait triompher. J'employai tous les moyens que je croyais efficaces en telle occasion. Je n'obtins rien; le malade niait ou ne répondait pas. Alors, sa fille ouvre la porte et se jette au pied du lit : « Oh ! mon père, de grâce sauvez votre âme ! votre fille serait trop malheureuse. Vous dites que vous m'aimez, prouvez-le maintenant. »

Le malade ne s'attendait pas à cette secousse; les embrassements et les larmes de sa fille l'émeuvent; elle lui dit les paroles les plus tendres, lui parle du ciel qu'il perd, et le malade veut répondre : « Tu sais

que je n'ai rien de caché. » Sa fille prenant un ton inspiré : « Ne mentez pas, mon père, vous avez tous les jours été franc; que je ne rougis pas de votre nom ! Donnez au père le papier que vous m'avez recommandé de porter au vénérable de la loge. »

« A ces paroles, le malade pousse un cri; puis, faisant un effort, il dit en soupirant : « Non, ma fille, tu ne rougiras pas de ton père. Tiens, prends cette clef à mon cou, ouvre le tiroir et donne au père le papier qu'il renferme. » Puis il tombe épuisé.

« Sa fille, promptement comme l'éclair, avait exécuté ses ordres et me remettait un pli cacheté en disant : « Victoire ! mon père est sauvé, il a vomé le poison. » Cette scène m'avait profondément touché. Le courage de cette fille me rappelait encore quelques heures, et ses dernières paroles furent un acte de contrition, en même temps que de foi et d'espérance. J'ouvris en présence de sa fille le pli cacheté. C'était un serment signé avec du sang. J'avais entendu parler de ce genre d'écrits en usage chez les chefs de la Franc-Maçonnerie; mais quand je parcourus ce papier, je n'en pouvais croire mes yeux. C'était le serment d'une guerre sans fin ni merci contre l'Eglise, la Papauté et les rois, avec les plus exécrables malédictions s'il violait sa parole. Ce papier, je l'ai remis entre les mains de l'Archevêque, afin qu'il pût apprécier, aussi bien que moi, la malice infernale de la Franc-Maçonnerie. »

Extrait textuel de la Défense de Seine-et-Marne, numéro du samedi 27 mars 1886.

Voilà, fidèles croyants, sans en changer un iota, le récit de la Défense. Je vous avoue qu'il me laisse rêveur; je ne sais qui je dois le plus admirer, de ce confesseur qui a fait vœu de garder le secret de la confession et qui raconte avec le plus grand sang-froid ce que vous venez de lire, ou de cette jeune chrétienne qui n'a rien de mieux à faire, au lit de mort de son père, que de harceler celui-ci, d'organiser avec la complicité du confesseur une véritable persécution dans le but de s'emparer de papiers et d'insignes maçonniques. Une religion qui enseigne aux enfants un pareil respect de leurs parents est une religion condamnée. Quant à la soustraction des papiers, est-ce qu'elle ne constitue pas un vol manifeste, un rapt, eu égard aux circonstances qui l'ont accompagnée ?

Se vanter de pareils actes est de la maladresse la plus insigne; mais les commettre cela s'appelle dans toutes les langues du monde malhonnêteté et mauvaise foi.

REVUE DES THÉÂTRES

Lyon. — CÉLESTINS. — Nous avons toujours l'Homme de Paille avec son même succès. Mais la Cagnotte a fait place à Cadet-Roussel, Dumollet, Gribouille et C^o, une « bambochade » en 3 actes, dans laquelle défilent tous les types populaires par la chanson, depuis le Roi Dagobert jusqu'à Cadet-Roussel et Fanfan la Tulipe, sans oublier Gribouille, M^{me} Grégoire, M. et M^{me} Denis, etc... C'est un pôt pourri de vieux airs

connus ou inconnus qui ont encore fait rire le bon public lyonnais.

Au moment où nous écrivons ces lignes, l'Homme de Paille a cédé, à son tour, la place à Une mission Délicate, la comédie de Bisson.

On nous annonce prochainement les Mystères de l'Eté, avec un programme continuellement varié et la diminution du prix des places. M. Dufour pourra terminer convenablement ses engagements en dépit d'une saison peu favorable aux théâtres.

AVIS DE RÉUNION

En raison des documents à fournir par le délégué envoyé à Certe, la séance du Comité de direction est renvoyée exceptionnellement à lundi 7 juillet courant, à 8 heures 1/2 du soir, au local habituel.

BIBLIOGRAPHIE

L'Abondance des matières nous oblige à ajourner à notre prochain numéro l'étude que nous avions promise de la livre de M. Emmanuel Vaucher : Manuel d'Instruction nationale.

La 32^e livraison de la Grande Encyclopédie (prix 1 fr.) vient de paraître chez les éditeurs H. Lamirault rue de Renne, 61, à Paris. Elle contient comme suite de l'important article Allemagne : une étude historique, une étude d'ensemble sur la philosophie un travail considérable sur la littérature, et une belle carte de l'empire allemand. Envoi du 1^{er} volume contre un mandat poste de 25 fr.

Petite Correspondance

E. S. (Isère) — Le droit d'entrée est généralement de 100 fr. et la cotisation varie de 20 à 30 fr. par an.

Grenoble doit être la ville la plus rapprochée de votre résidence. Nous regrettons de n'avoir votre adresse exacte, nous pourrions plus facilement vous répondre par lettre.

S. (Rhône). — N'avons pu, à regret, faire passer votre dernier, un peu trop fantaisiste.

REVUE DES JOURNAUX

La Semaine anticléricale, dans le diocèse de Nevers, quai de Loire, 2, à Nevers, journal hebdomadaire.

La Causerie politique et judiciaire, rue des Gastes, n° 6, Toulouse, journal hebdomadaire.

INSECTICIDE GALZY

DESTRUCTION INFAILLIBLE des punaises, puces, poux, mouches, cousins, cafards, mites, fourmis, cheuilles, charaçons, etc.

Le kilog., 12 fr.; 100 gr. par poste, 1 fr. 95, cours d'Herbouville, 71, Lyon.

L'EAU D'AURIEL minérale naturelle la plus gazeuse et la plus digestive des eaux de table. Se vend partout.

L'Administrateur-Gérant : J. REYNIER

M^{me} JOURDAIN, Accoucheuse
38, Cours Gambetta, à l'entresol

TRAITEMENT SPÉCIAL

Des Maladies de Dames, dites Dérangements, Chutes de Matrice, Inflammations intestinales, Symptômes, Gonflement du Ventre, Maux de Reins, Digestions difficiles.

Cabinet de 9 à 11 heures et de 1 à 4 heures

USINE A VAPEUR — FABRICATION MÉCANIQUE

BONTOUX Fils
à TASSIN-LA-DEMI-LUNE (Rhône)

Spécialité de Tuyaux en terre cuite pour conduites d'eau et bâtiments
Sièges inodores en faïence
Vases à fleurs de toutes dimensions, pour Horticulteurs

PHOTOGRAPHIE CÉLESTIN BILLARD

Rue Jean-Baptiste-Say, 22

(Près la gare de la Ficoille et du boulevard de la Croix-Rousse)

LYON

Portraits artistiques à l'huile ou au pastel et à l'aquarelle. Tout ce qui concerne la Photographie. Reproductions photographiques des portraits peints ou dessinés et au daguerréotype. Portraits après décès
ON OPÈRE TOUS LES JOURS PAR TOUS LES TEMPS ET ON SE REND A DOMICILE
On remet à neuf les anciens Daguerréotypes

Maison de confiance fondée en 1851

ACHAUME Fils

Rue du Rhône, 32, Annonay (Ardèche)

Vins fins et ordinaires, garantis naturels et d'origine Côtes du Rhône, Beaujolais, Bourgogne et Saint-Georges.

Divers vins blancs français, doux et secs, vins étrangers, Malaga, Madère et autres spiritueux et vermouth.

Huile d'olives vierge, d'une pureté parfaite et tout à des prix relativement modérés, valeur à 90 jours; au comptant 2 0/0 d'escompte.

Le goûter, c'est l'accepter !!!

De tous les cafés hygiéniques, celui qui se rapproche le plus du goût de celui des colonies, et se prépare de la même façon, sans en avoir les propriétés irritantes, c'est le Café Roussel. Excellent déjeuner au lait. Ce produit breveté, médaillé à différentes expositions, se recommande aux personnes soucieuses de leur santé.

Prix : 4 fr. le kilo. (le paquet de 250 gr. : 1 fr.). Envoi franco contre mandat-poste de 1 fr. 30.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature.

DÉPÔT GÉNÉRAL
V. ROUSSET
HERBORISTERIE DE 1^{re} CLASSE
LYON, rue Thomassin, 22, LYON

H. LAMIRAULT & C^o
Éditeurs

LA

PARIS
61, Rue de Rennes, 61

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE

MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Derembourg, professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; Glasson, membre de l'Institut; D^r L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C. A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Müntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8^o contenant de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison
1 franc

Payables à raison
de 10 francs par mois

Chaque volume broché
25 francs

LE FRANC-MAÇON

JOURNAL HEBDOMADAIRE

LYON — 52, Rue Ferrandière, 52 — LYON

Six mois..... 4 fr. 50 Le Numéro : 10 centimes. Un an..... 6 fr.

BULLETIN D'ABONNEMENT (1)

Je soussigné (2)

déclare prendre un abonnement de _____ (3) au journal le Franc-Maçonn.

le

Signature: _____

(1) L'abonnement peut également être souscrit dans tous les bureaux de poste, sans aucun frais.
(2) Ecrire très lisiblement le nom, l'adresse et la profession.
(3) Le prix de l'abonnement doit être envoyé en mandats ou en timbres-poste avec le présent bulletin, pour éviter les frais de recouvrement qui sont de 0,50 centimes par abonnement.

TRAVAUX DE LUXE

Travaux Administratifs
ET COMMERCIAUX

Association Syndicale

PROSPECTUS
THÈSES
Factures
REGISTRES
etc. *

IMPRIMERIE NOUVELLE

des Quartiers typographiques

APRÈS
BROCHURES
FABRIQUES
CHRONIQUES
etc. *

BUREAUX & ATELIERS
Rue Ferrandière, 52
LYON

ACHARD-MILHET, BANDAGISTE

73, rue de l'Hôtel-de-Ville, 73

Spécialité de bandages français et anglais. — Suspensoirs Langlebert. — Ceintures hypogastriques à clé et à ressort. — Ceintures anglaises pour grossesse. — Bas peau de chien. — Bas en tissus français et anglais pour varices. — Injecteurs, irrigateurs. — Articles en caoutchouc tous genres, souple et durci. — Cabinet spécial d'application.